



**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE
MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS**

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement numéro 2018-03, ayant pour effet de modifier le règlement sur les dérogations mineures.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:

1. Lors d'une séance tenue le 5 février 2018, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette a adopté le premier projet de règlement numéro 2018-03 ayant pour effet de modifier le règlement sur les dérogations mineures.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 19 février 2018, à 18h30 au 45, rue des Saules, Notre-Dame-de-la-Salette, Québec.
3. En Résumé, ce projet de règlement vise à ajouter et remplacer les dispositions relatives sur les dérogations mineures contenues au règlement no. 2-89.
4. Au cours de cette assemblée, il sera expliqué le projet de règlement et les personnes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.
5. Le projet de règlement concerné peut être consulté aux Centre administratif de la municipalité, sis au 45, rue Des Saules, Notre-Dame-de-la-Salette, Québec, durant les heures normales d'ouverture.
6. Le projet de règlement 2018-03 ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptibles d'approbation référendaire.
7. Le projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de Notre-Dame-de-la-Salette.

Donné à Notre-Dame-de-la-Salette, ce 12^e jour du mois de février 2018.

Mylène Groulx
Directrice générale & Secrétaire-trésorière